

## Communiqué de presse

# Construction du parc éolien de la Croix de Chalais, Millac (86)

Nantes, le 25 janvier 2022

JP Energie Environnement (JPee), producteur français d'énergie renouvelable, organise une visite de chantier du parc éolien de la Croix de Chalais à Millac, dans la Vienne. Le projet est développé, financé construit et sera exploité par JPee.

La construction du parc a débuté à l'été 2021 pour une mise en service prévue à l'été 2022. Les pistes et plateformes ont été confortées dès la fin de l'été 2021 et les fondations (ferraillage et coulage) ont été réalisées en septembre et octobre 2021.

Les éléments des éoliennes (sections de tour, nacelles, pales) sont acheminés au cours des 3 premières semaines de janvier 2022 pour que débute la phase d'assemblage et de levage.



*Phase d'assemblage : Parc éolien du Bois du Frou, ©JP Energie Environnement*

## Les caractéristiques techniques du parc éolien

Le parc éolien de la Croix de Chalais est composé de 4 éoliennes Nordex N117, d'une hauteur totale de 180 m. Il développe une puissance installée totale de 12 MW. Le parc doit produire ses premiers kWh au printemps 2022 et produira annuellement 30 000 MWh.

En termes d'équivalents, le parc de la Croix de Chalais couvrira les besoins annuels en électricité de 12 000 foyers (hors chauffage) et permettra d'éviter la production de 2250 tonnes de CO2 par an.

Sur toute sa durée de vie, le parc éolien de la Croix de Chalais sera exploité par JPee, sa maintenance est assurée par Nordex dont la base de maintenance est située localement.

### Des retombées pour le territoire

Un parc éolien génère annuellement des retombées fiscales destinées à la région, au département, à l'intercommunalité et à la commune d'accueil. Ainsi, l'exploitation du parc éolien de la Croix de Chalais permettra de reverser au territoire plus de 90 000 € par an.

### Un financement participatif en cours, bonifié pour les habitants du territoire

La collecte "Vents de Millac" pilotée par la plateforme de financement participatif Lumo est en cours. Elle est ouverte à tout le département de la Vienne, avec un taux préférentiel majoré pour les habitants de la Communauté de Communes de Vienne et Gartempe. Elle permet de :

- Bénéficier très concrètement, en tant que citoyen, des retombées économiques du parc éolien;
- Valoriser une épargne responsable et citoyenne, qui a du sens et de l'impact;
- S'impliquer dans la transition énergétique de votre territoire en soutenant un projet local.

Toutes les informations sont sur la page dédiée : [www.lumo-france.com/projets/vents-de-millac](http://www.lumo-france.com/projets/vents-de-millac)

### Le parc éolien « jumeau » de la Croix de la Mérotte

JP Energie Environnement et SERGIES ont également développé sur la commune de Millac le parc éolien de la Croix de la Mérotte. Autorisé en 2019, le parc éolien de la Croix de la Mérotte est composé de 4 éoliennes de 3 MW, en cohérence avec le parc éolien de la Croix de Chalais (composition et modèle identique).

Plusieurs phases de chantier sont mutualisées entre les deux projets. Seules les phases d'acheminement, de levage et de mise en service des éoliennes seront en décalage de quelques mois.

### Transition énergétique et objectifs de développement éolien

Les projets éoliens de la Croix de Chalais et de la Croix de la Mérotte s'inscrivent dans le cadre des objectifs fixés :

- Au niveau national par la **Loi de transition énergétique** de 2015 et la **Programmation Pluriannuelle de l'Énergie** ;
- Au niveau régional, par le **SRADDET** de Nouvelle-Aquitaine, à travers l'objectif de développement des énergies renouvelables ;
- Au niveau intercommunal et local, dans le cadre du **Plan Climat Air Energie Territorial de la communauté de communes de Vienne et Gartempe** :

« La stratégie du PCAET a été définie sur la base du diagnostic et de plusieurs temps de co-construction avec les élus et les acteurs locaux.

L'objectif est de réduire la consommation énergétique finale de 37 % en 2050 en visant un objectif intermédiaire de 22 % en 2030. Le second objectif est de porter la part des énergies renouvelables à 38 % de la consommation finale brute d'énergie en 2020 et à 55 % de la consommation finale brute d'énergie en 2030 (en 2016, la part était de 35 %). »

## La Banque des Territoires, actionnaire à 49 % du projet

En 2019, la Banque des Territoires a conclu un accord global avec JPee pour accompagner sa croissance en finançant ses projets. Elle devient actionnaire à 49 % des projets de JPee dès lors que ceux-ci sont prêts à construire.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la stratégie d'investissement de la Banque des Territoires dans la production d'énergies renouvelables, au service de territoires plus durables.

---

### Contact presse

#### **JP Energie Environnement**

Emilie Davy, directrice communication

[emilie.davy@jpee.fr](mailto:emilie.davy@jpee.fr)

### A propos de JP Energie Environnement

JP Energie Environnement (JPee) est un producteur indépendant français d'énergies renouvelables fondé en 2004. JPee développe, finance, construit et exploite des parcs éoliens et solaires sur l'ensemble du territoire français. Depuis 2019, la Banque des Territoires (groupe Caisse des Dépôts) accompagne JPee en devenant actionnaire à 49 % de ses projets dès lors que ceux-ci sont prêts à construire.

En 2020, près de 590 GWh d'origine renouvelable ont été produits et ont permis l'alimentation en électricité de plus de 230 000 foyers.

En 2021, JPee poursuit sa croissance :

- 120 salariés répartis sur 6 agences (Caen, Paris, Nantes, Bordeaux, Montpellier, Bourges);
- 1800 MW de projets en développement ;
- 2 parcs éoliens et 10 parcs photovoltaïques en construction.

JP Energie Environnement s'engage sur le long terme avec les territoires afin de réaliser des projets cohérents, qui s'inscrivent pleinement dans les objectifs de la transition énergétique.

[www.jpee.fr](http://www.jpee.fr)